



## AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**  
par la soussignée, Rébecca Bleau  
directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe  
de la susdite municipalité,

**QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur le lot 5 440 247 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

**QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM164-2024** consiste à :

- **Autoriser la construction d'une remise en cour avant latérale à 4,27 m de la ligne avant plutôt que 6 m, tel que prescrit par l'article 5.2.1 3° b) du règlement de zonage 117-11;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

### **Procédures d'objections à la dérogation :**

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante : [direction@leseboulements.com](mailto:direction@leseboulements.com) au plus tard le 6 octobre 2024. Ces dernières seront lues lors de la séance le 7 octobre 2024.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 23<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

Rébecca Bleau  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe